

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

BANK AUDI FRANCE SA

Société Anonyme au capital de 56 873 350 €
Siège social : 73, avenue des Champs Élysées, 75008 Paris
315 768 176 R.C.S Paris

A. — États financiers au 31 décembre 2017.

I. — Bilan publiable au 31 décembre 2017.

(En Euros.)

Actif	Notes	2017	2016
Caisse, banques centrales, C.C.P.	1	49 692 201	39 750 922
Créances sur les établissements de crédit	2	165 359 866	135 642 047
Opérations avec la clientèle	3	447 076 446	557 253 008
Obligations et autres titres à revenu fixe	4	47 184 127	55 279 441
Actions et autres titres à revenu variable	5		6 188
Participations	6	69 972	50 553
Immobilisations incorporelles	7	59 299	88 232
Immobilisations corporelles	8	1 036 887	1 055 955
Autres actifs	9	2 377 935	1 403 704
Comptes de régularisation	10	562 682	546 519
Total actif		713 419 416	791 076 569

Passif	Notes	2017	2016
Dettes envers les établissements de crédit	11	48 302 205	89 480 452
Opérations avec la clientèle	12	564 266 686	602 658 927
Autres passifs	13	774 951	1 427 253
Comptes de régularisation	14	3 006 000	3 601 777
Provisions	15	11 480 700	8 656 565
Fonds pour risques bancaires généraux	15	6 472 802	6 472 802
Capital	16	56 873 350	56 873 350
Réserves	16	4 492 501	4 226 394
Report à nouveau	16	12 412 942	12 356 914
Résultat de l'exercice	16	5 337 279	5 322 135
Total passif		713 419 416	791 076 569

Hors-bilan	2017	2016
Engagements donnés :		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	34 360 213	51 464 163
Engagements de financement en faveur Ets de crédit		
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	19 656 333	22 572 059
Engagements de garantie en faveur Ets de crédit	16 241 829	33 606 729
Engagements sur titres		
Engagements reçus :		
Engagements de financement		

Engagements de garantie reçus de la clientèle		
Engagements de garantie reçus Ets de crédit	10 550 949	16 214 128
Engagements sur titres		

II. — Compte de résultat publiable au 31 décembre.

(En Euros)	Notes	2017	2016
Intérêts et produits assimilés	17	22 839 424	20 739 909
Intérêts et charges assimilées	18	-4 586 293	-3 186 295
Revenus des titres à revenu variable		35	101
Commissions (produits)	19	3 029 727	3 197 191
Commissions (charges)	19	-361 901	-328 446
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	20	379 043	418 510
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	21	347 116	3 729 170
Autres produits d'exploitation bancaire	22	80	70 702
Autres charges d'exploitation bancaire	22	-53 331	-56 183
Produit net bancaire		21 593 900	24 584 659
Charges générales d'exploitation	23	-10 891 537	-11 725 678
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		-208 149	-321 366
Résultat brut d'exploitation		10 494 214	12 537 615
Coût du risque	24	-2 423 085	-4 123 756
Résultat d'exploitation		8 071 128	8 413 859
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-221	-28 411
Résultat courant avant impôt		8 070 908	8 385 448
Résultat exceptionnel	25	-28 385	
Impôt sur les bénéfices	26	-2 705 244	-3 063 313
Dotations/reprises du FRBG			
Résultat net		5 337 279	5 322 135

III. — Annexe aux états financiers.

Principes comptables et méthodes appliquées.
(Exercice clos le 31 décembre 2017.)

A. – Introduction.

Les états financiers sont préparés en accord avec la réglementation applicable en France aux Établissements de Crédit, conformément aux dispositions du règlement 2014-07, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) (articles 1111-1 à 1124-61).

Les états financiers de l'exercice 2017 ainsi que le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de Bank Audi France sont à la disposition du public, gratuitement et sur simple demande par téléphone au 01 53 83 50 00 ou par courrier à l'adresse suivante :

Bank Audi France,
73, avenue des Champs-Élysées
75008 Paris.

Les comptes de Bank Audi France, filiale à 100% de Bank Audi SAL, dont le siège est situé Place Bab Idriss – Beyrouth 2021 8102 – Liban, sont intégrés dans les comptes consolidés de sa maison mère selon la méthode de l'intégration globale.

B. – Principales méthodes d'évaluation.

Les principales méthodes comptables adoptées par Bank Audi France sont les suivantes :

(a) Opérations en devises. — Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont réévaluées en euros sur la base des cours de change en vigueur aux dates d'arrêtés. Les charges et produits sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur le jour de leur comptabilisation.

(b) Prêts à la clientèle et provisions. — Les prêts accordés à la clientèle sont inscrits au bilan à leur valeur nominale. Cette valeur est diminuée au fur et à mesure des remboursements en capital. Les prêts achetés sur le marché secondaire sont enregistrés à leur prix de revient. Les écarts entre la valeur nominale d'origine et le prix de revient (décotes ou surcotes) sont lissés sur la durée de vie des prêts.

Concernant le traitement comptable du risque de crédit, Bank Audi France applique les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement 2014-07 de l'ANC.

Les principales catégories de créances sont les suivantes :

— Créances saines : Sont qualifiées de créances saines les encours qui ne sont pas porteurs d'un risque de crédit avéré. Un risque de crédit est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, nonobstant l'existence de garantie ou de caution.

— Impayés : Sont qualifiées d'impayées, les échéances de toute nature impayées pendant un délai inférieur ou égal à trois mois, six mois ou neuf mois (selon la nature de la contrepartie, voir ci-dessous).

— Créances restructurées : Les créances restructurées du fait de la situation financière d'un débiteur sont également à nouveau inscrites en encours sains si la restructuration s'est faite aux conditions de marché à la date de la restructuration.

Les encours restructurés à des conditions hors marché sont identifiés dans une sous-catégorie spécifique des encours sains jusqu'à leur échéance finale. Tout abandon de principal ou d'intérêts, échu ou couru, est constaté en perte au moment de la restructuration. Tout écart d'intérêt futur, par référence aux conditions de marché au jour de la restructuration si ces dernières sont inférieures aux conditions initiales, et par référence aux conditions initiales dans le cas contraire, fait l'objet, pour son montant actualisé, d'une décote au moment de la restructuration, enregistrée en coût du risque ; cette décote est réintégrée sur la durée de vie du crédit dans la marge d'intérêt. Si le débiteur, après un retour en encours sains, ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

Bank Audi France définit les créances restructurées comme étant des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

— Créances douteuses : Le statut de créance douteuse peut provenir, soit d'un déclassement automatique conformément à la réglementation en vigueur (créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, impayées depuis plus de trois mois pour tout type de crédit et le crédit-bail immobilier, plus de six mois pour les crédits immobiliers et plus de neuf mois pour les crédits aux collectivités locales), soit d'un déclassement manuel à la suite d'un événement judiciaire (redressement, liquidation...), d'un litige ou de la survenance d'un incident mettant en péril le recouvrement de la créance (détérioration notable de la situation financière du débiteur avec incapacité patente de respecter les engagements pris vis-à-vis de la banque).

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours douteux entraîne par "contagion" un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution. Lorsque la contrepartie appartient à un groupe, la Banque examine les conséquences de cette défaillance au niveau du groupe et apprécie la nécessité de classer en encours douteux l'ensemble des encours relatifs aux entités juridiques formant ce groupe.

Reclassement d'un encours douteux en sain : conformément aux articles 2211-1 à 2251-13 du règlement 2014-07 de l'ANC, le classement en encours douteux peut-être abandonné lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Parmi les encours douteux, Bank Audi France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

— Créances douteuses compromises : Ce sont les créances pour lesquelles les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. En tout état de cause, l'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification en encours douteux, sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé.

Lorsque, après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux compromis.

— Créances douteuses non compromises : Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

— Provisions : Les provisions pour créances douteuses sont enregistrées en fonction des risques de non recouvrement des sommes en capital dues par les clients. Elles sont déterminées dossier par dossier et font l'objet d'un examen détaillé trimestriel. Elles sont inscrites à l'actif en diminution des crédits concernés. La provision en capital est enregistrée dans le poste "coût du risque" du compte de résultat.

— Intérêts sur créances douteuses : Les intérêts sur créances douteuses sont provisionnés à 100%. Les provisions constituées et les reprises impactent directement le produit net bancaire du compte de résultat.

— Pertes : Les encours douteux compromis sortent du bilan pour passage en perte au plus tard lorsque les droits de la banque en tant que créancier sont éteints.

(c) Risques pays et provisions. — Ces risques sont analysés périodiquement pays par pays après réalisation de tests de résistance (stress tests). Après déduction des garanties déductibles, le solde par pays des créances et engagements par signature pouvant faire l'objet d'une perte potentielle est provisionné sur la base du pourcentage calculé par le test de résistance. La provision évaluée est enregistrée au passif du bilan.

(d) Titres en portefeuille détenus pour compte propre. — Les titres que la Banque détient pour compte propre sont enregistrés dans deux catégories :
— Titres d'investissement : Comme précisé aux articles 2311-1 à 2391-1 du règlement 2014-07 de l'ANC, ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie titres de placement avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Bank Audi France dispose de la capacité nécessaire pour continuer à détenir ces titres jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement précité. Ils ne sont pas évalués au prix du marché sauf s'il est constaté une dégradation importante de la qualité de crédit de l'émetteur.

— Titres de placement : ce même règlement précise qu'il s'agit des titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction (détention à court terme) ni parmi les titres d'investissement. Les titres de placement sont enregistrés conformément aux dispositions du règlement précité. Ils font l'objet éventuellement d'une provision pour dépréciation pour ajustement à la valeur de marché.

Cette provision reflète les moins-values constatées en fin d'exercice sans tenir compte des plus-values pouvant exister sur d'autres titres (sauf s'ils sont regroupés dans un même ensemble homogène).

Les cours sont ceux fournis par les opérateurs de place. Lorsque ces derniers ne sont pas en mesure de communiquer un cours fiable, celui-ci est déterminé grâce aux modèles internes du Groupe.

Lorsque les titres à revenu fixe sont acquis ou souscrits à un prix différent de leur valeur de remboursement, la différence (décote ou surcote) est rattachée de manière actuarielle aux résultats imposables au taux de droit commun sur la durée de vie résiduelle des titres.

(e) Titres de participation. — Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition et provisionnés en fonction des valeurs d'usage.

(f) Transactions entre parties liées. — L'absence d'informations relatives aux transactions effectuées avec des parties liées qui n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché est justifiée par le fait que les transactions effectuées par Bank Audi France avec des parties liées sont exclues de la liste des transactions concernées par cette obligation, en accord avec les dispositions du règlement ANC 2010-04.

(g) Immobilisations. — Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Elles sont amorties selon les méthodes et durées estimées d'utilisation suivantes :

— Immobilisations d'exploitation acquises depuis le 01/01/2005 :

— Immobilisations incorporelles :

– Progiciels : 3 ans mode linéaire (coût de la licence et des développements supplémentaires),

– Logiciels bureautiques : 3 ans mode linéaire (coût de la licence à l'achat – les coûts de maintenance et de renouvellement sont comptabilisés en charges -).

— Immobilisations corporelles :

Mobilier et matériel de bureau :	10 ans mode linéaire,
Matériel informatique :	3 ans mode dégressif,
Agencements et Installations :	10 ans mode linéaire,
Véhicules :	5 ans mode linéaire,
Objets d'art :	non amortis.

Les immobilisations hors exploitation concernent des datations en paiement de créances.

Les actifs de la banque ne sont pas décomposables, d'après la définition de la réglementation.

(h) Résultats sur opérations de change. — Les différences entre, d'une part, les montants résultant de l'évaluation des comptes de position de change, opérée conformément au paragraphe (a) Opérations en devises ci-dessus, et d'autre part, les montants inscrits dans les comptes de contre-valeur de position de change sont portées au compte de résultat.

(i) Commissions – produits. — Les commissions payables à échéance qui se rapportent à une période de prestation déterminée sont étalées sur la durée de la prestation. Elles sont constatées en produit à recevoir jusqu'au jour du règlement.

Les commissions payables d'avance telles que les commissions sur garanties émises par la banque d'ordre de sa clientèle sont lissées en résultat sur la durée de vie de la garantie émise. Elles sont constatées en produits perçus d'avance jusqu'à la date d'échéance de la garantie.

Les commissions se rapportant à des opérations ponctuelles (opérations de guichet, frais de dossier, ...) sont enregistrées directement dans le compte de résultat.

(j) Impôt sur les sociétés. — Cet impôt a été calculé conformément aux règles fiscales en vigueur. Aucun impôt différé n'a été constaté dans les comptes.

(k) Indemnités de Départ à la Retraite. — Au 31/12/2017, le montant des indemnités de départ à la retraite (IDR) s'élève à 273 423 €, charges patronales incluses.

Les paramètres suivants ont été pris en considération pour le calcul des engagements IDR au 31/12/2017 :

— Taux de charges : 51 %

— Table de survie : référence à la table INSEE TD-TV 07-09

— Age de départ : 65 ans

— Ancienneté : 10 ans minimum dans l'entreprise

— Taux de rotation du personnel : 10 %

— Taux d'actualisation : 1.15 %

— Taux de revalorisation : 2 %

Note 1. – Caisse, banques centrales, CCP.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Caisse	315	229
Compte à la Banque de France	49 377	39 522
Total	49 692	39 751

Note 2. – Créances sur les établissements de crédit.

(En milliers d'Euros)	2017		2016	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires débiteurs	160 332		94 309	
Comptes et prêts interbancaires		5 000		19 037
Autres prêts				22 280
Sous-total	160 332	5 000	94 309	41 317
Créances rattachées	27	1	4	12
Total	160 359	5 001	94 313	41 329

Total général (1)	165 360	135 642
<i>(1) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale : 0,00 €</i>		

Note 3. – Actif - Opérations avec la clientèle.

(En milliers d'Euros)	2017		2016	
	Brut	Provisions	Net	Net
Créances commerciales	3 201		3 201	15 207
Autres concours à la clientèle :				
Crédits	335 324		335 324	399 205
Valeurs non imputées				42
Comptes ordinaires débiteurs	115 644	8 251	107 393	141 287
Sous-total	454 169	8 251	445 918	555 741
Créances rattachées	1 158		1 158	1 512
Total (1)	455 327	8 251	447 076	557 253
<i>(1) Dont créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale : 0,00 €</i>				

Note 3. (Suite) Répartition des encours clients par zones géographiques.

(En milliers d'Euros.)

Zones géographiques	Encours sains	Encours restructurés Conditions du marché	Encours restructurés Hors Conditions du marché	Encours douteux	Encours douteux compromis	Total
France	75 123	1 652		4 424		81 199
États-Unis d'Amérique	2 101					2 101
Grande Bretagne	49 139					49 139
Pays-Bas	9 858					9 858
Suisse	1 968					1 968
Turquie	2 706					2 706
Autres pays OCDE	382					382
Total OCDE	141 276	1 652	0	4 424	0	147 352
Arabie Saoudite	26 781					26 781
Bahreïn	12 475					12 475
Cameroun	2 178					2 178
Centrafrique	2 480					2 480
Chypre	21 977					21 977
République Démocratique du Congo	2 545					2 545
Côte d'Ivoire	16 105					16 105
Égypte	3 515					3 515
Émirats Arabes Unis	19 014					19 014
Gambie	9 902					9 902
Guinée	2 104					2 104
Guinée Équatoriale	1 468					1 468
Jordanie	746	3 629				4 375
Liban	153 277			37		153 314
Monaco	16 560					16 560
Qatar	3 774					3 774
Autres pays Hors OCDE	650	508				1 158
Total HORS OCDE	295 550	4 137	0	37	0	299 724
Total 2017	436 826	5 789	0	4 461	0	447 076
Total 2016	540 372	14 584	0	2 297	0	557 253

Dépréciation sur encours douteux et compromis hors provisions pour risques pays :

Zones géographiques	Stock au 01/01/2017	Variation nette	Stock 31/12/2017
France	2 215	-767	1 448
Portugal	4	0	4
Total OCDE	2 219	-767	1 452
Syrie	7 055	-257	6 798
Liban		1	1
Total HORS OCDE	7 055	-256	6 799
Totaux	9 274	-1 023	8 251
% Créances douteuses provisionnées	80,15 %		64,91 %

NB : un stock de provisions pour risques pays de 8 300K€ figure au bilan du 31/12/2017
Résultat net sur encours douteux et compromis dépréciés.

(En milliers d'Euros)	2017	2016
Dotations provisions créances douteuses clientèle	-28	-1 337
Pertes sur créances douteuses	-362	-869
Reprises de provisions sur créances douteuses	791	1 976
Net	401	-230

Note 4.a. – Portefeuille titres à revenus fixes cotés sur un marché organisé.

(En milliers d'Euros)	2017				2016			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Prix de revient		46 662		46 662		55 190		55 190
Créances rattachées		522		522		583		583
Total		47 184		47 184		55 773		55 773
Dépréciation						493		493
Net		47 184		47 184		55 279		55 279
Moins-values latentes (1)								0
Plus-values latentes (1)		294		294				

(1) Entre prix de revient et valeur de marché hors coupons courus

Note 4.b. – Répartition des titres à revenus fixes selon la durée restant à courir.

(En milliers d'Euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Obligations émises par des organismes publics					
Titres Banque du Liban				16 676	16 676
Titres Caisse des Dépôts et Consignations		7 500			7 500
Titres CADES			7 502		7 502
Titres Kommuninvest I Sverige		7 485			7 485
Titres Banque Européenne d'investissement		6 661	838		7 499
Total 2017		21 646	8 340	16 676	46 662
Total 2016	12 349	2 854	14 276	18 564	48 043
Autres émetteurs					
Obligations					
Total 2017					
Total 2016	6 654				6 654

Note 5.a. – Actions et autres titres à revenus variables cotés sur un marché organisé.

(En milliers d'Euros)	2017 (1)			2016 (1)		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
Prix de revient					6	6
Total					6	6
Dépréciation						

Net					6	6
Moins-values latentes						
Plus-values latentes					16	16

(1) Au cours de l'exercice, aucun transfert d'une catégorie vers une autre n'a été effectué

Note 5.b. – Actions et autres titres à revenus variables non cotés sur un marché organisé.

(En milliers Euros)	2017 (1)			2016 (1)		
	Transaction	Placement	Total	Transaction	Placement	Total
Prix de revient		18	18		21	21
Total		18	18		21	21
Dépréciation		18	18		21	21
Net						
Moins-values latentes						
Plus-values latentes						

(1) Au cours de l'exercice, aucun transfert d'une catégorie vers une autre n'a été effectué

Note 6. – Titres de participation non cotés sur un marché organisé.

Titres non cotés (En milliers d'Euros)	2017			2016		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Établissements de crédit						
Autres entreprises à caractère financier	70		70	50		50
Entreprises à caractère non financier	9	9	0	9	9	0
Sous-total	79	9	70	60	9	51
Total	79	9	70	60	9	51

Note 6.suite. – Liste des filiales et participations non cotées sur un marché organisé.

(En Euros)	% Capital Détenu	Capitaux Propres	Résultat 2 017	Valeur nette Comptable
Participations comprises entre 10 et 50 % :				
Groupe Audi Sarl	20,00 %	NC	NC	192
Participations inférieures à 10 %:				
Swift	4 parts	NC	NC	0
Oséo SA	62 parts	NC	NC	575
Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution		NC	NC	69 205
Total				69 972

Note 7. – Immobilisations incorporelles.

(En milliers Euros)	01/01/2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	31/12/2017
Valeur brute :					
Frais d'établissement					
Logiciels informatiques	1 921	40			1 961
Immobilisations en cours					
Total	1 921	40	0	0	1 961
Dotation aux amortissements et aux dépréciations :					
Frais d'établissement					
Logiciels informatiques	1 833	69			1 902
Total	1 833	69	0	0	1 902
Valeur nette comptable	88				59

Note 8. – Immobilisations corporelles.

(En milliers Euros)	01/01/2017	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Variations	31/12/2017
Valeur brute :					
Agencements, installations et autres immobilisations Corporelles	2 937	121	1		3 057
Immobilisations en cours					
Immobilisations hors exploitation (1)	610				610
Total	3 547	121	1		3 667
Dotation aux amortissements et aux dépréciations :					
Agencements, installations et autres immobilisations Corporelles	2 191	139			2 330
Immobilisations en cours					
Immobilisations hors exploitation (1)	300				300
Total	2 491	139	0		2 630
Valeur nette comptable	1 056				1 037
<i>(1) Biens reçus en dation de paiement</i>					

Note 9. – Autres actifs.

(En milliers Euros)	2017	2016
Fonds de garantie des dépôts et de résolution	256	265
Fonds de Résolution Unique	66	46
État impôts et taxes	729	479
Dépôts et cautionnements	258	253
Avoirs chez correspondants	1 023	5
Appels de marges sur opérations de change à terme	1	302
Autres débiteurs divers	45	54
Total	2 378	1 404

Note 10. – Comptes de régularisation.

(En milliers Euros)	2017	2016
Comptes d'ajustement sur devises et opérations de hors-bilan		
Charges constatées d'avance	473	441
Produits à recevoir	32	3
Autres comptes de régularisation	58	102
Total	563	547

Note 11. – Dettes envers les établissements de crédit.

(En milliers Euros)	2017		2016	
	A vue	A terme	A vue	A terme
Comptes ordinaires	7 686		11 853	
Comptes et emprunts		40 489		77 601
Sous-total	7 686	40 489	11 853	77 601
Dettes rattachées	71	56	7	20
Total	7 757	40 545	11 860	77 621
Total général	48 302		89 480	

Note 12. – Comptes créditeurs de la clientèle.

(En milliers Euros)	2017		2016	
	A vue	A terme	A vue	A terme

Comptes d'épargne à régime spécial				
Dettes rattachées				
Total				
Autres comptes créditeurs :				
Comptes ordinaires de la clientèle	191 192		218 845	
Comptes créditeurs à terme		372 052		382 996
Valeurs non imputées et autres sommes dues				
Dettes rattachées		1 023		819
Total	191 192	373 075	218 845	383 814
Total général	564 267		602 659	

Note 13. – Autres passifs.

(En milliers Euros)	2017		2016	
Fournisseurs		18		18
État, impôts et taxes		185		726
Salariés		172		288
Fonds non réclamés		400		395
Total		775		1 427

Note 14. – Comptes de régularisation.

(En milliers Euros)	2017		2016	
Compte d'ajustement devises		113		336
Produits constatés d'avance		143		209
Charges à payer		2 395		2 494
Autres comptes de régularisation		355		564
Total		3 006		3 602

Note 15.a. – Provisions.

(En milliers Euros)	01/01/2017	Dotations	Reprises(1)	31/12/2017
Autres provisions sur :				
Établissements de crédit				
Clientèle	3 676		576	3 100
Risques pays	4 900	3 400		8 300
Provisions diverses	80			80
Total	8 657	3 400	576	11 481

Note 15.b. – Fonds pour risques bancaires généraux.

(En milliers Euros)	01/01/2017	Dotations	Reprises	31/12/2017
Provision	6 473			6 473

Note 16. – Capital et réserves.

(En milliers Euros)	2016		2017	
Capital souscrit (1)	56 873			56 873
Réserve légale	1 480	266		1 746
Réserves statutaires et contractuelles	2 746			2 746
Report à nouveau	12 357	56		12 413
Résultat	5 322	5 337	5 322	5 337
Total	78 779	5 659	5 322	79 116

(1) Le capital est divisé en 3 729 400 actions entièrement souscrites de 15,25 € chacune

Note 17. – Intérêts et produits assimilés.

(En milliers Euros)	2017		2016	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur Banques Centrales et Offices Chèques Postaux				
Intérêts sur comptes ordinaires débiteurs	116	4 847	59	4 606
Intérêts sur comptes et prêts	228	15 365	720	13 470
Autres intérêts et produits assimilés	108	61	162	91
Intérêts sur valeurs reçues en pension			92	
Intérêts sur créances douteuses	9	95	7	190
Dotations des intérêts	-9	-94	-7	-136
Reprise provisions sur intérêts		59		89
Intérêts sur titres de placement	1 494	112	913	73
Produits sur opérations de hors-bilan	77	372	73	339
Total	2 023	20 817	2 019	18 721
Total général	22 839		20 740	

Note 18. – Intérêts et charges assimilées.

(En milliers Euros)	2017		2016	
	Ets de crédit	Clientèle	Ets de crédit	Clientèle
Intérêts sur comptes ordinaires créditeurs	345		105	
Intérêts sur comptes et emprunts	505	3 256	301	2 348
Autres intérêts	467	13	407	25
Intérêts sur comptes d'épargne à régime spécial				
Total	1 317	3 269	813	2 373
Total général	4 586		3 186	

Note 19. – Commissions.

(En milliers Euros)	2017		2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations de trésorerie et interbancaires	9	165	51	141
Opérations avec la clientèle	2 786		2 832	
Prestations de services financiers :				
Opérations sur titres		32	68	56
Commissions sur activités d'assistance et de conseil				
Prestations diverses de services financiers	235	164	246	131
Total	3 030	362	3 197	328

Note 20. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.

(En milliers Euros)	2017		2016	
	Gains	Pertes	Gains	Pertes
Gains sur opérations de change et arbitrage	379		419	
Net des gains et pertes	379		419	

Note 21. – Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement & assimilés.

(En milliers Euros)	2017		2016	
	Gains	Pertes	Gains	Pertes

Plus et moins-values de cession	108	217	4 047	
Charges diverses sur titres de placement				
Dotations et reprises pour dépréciation s/titres de placement	457		66	384
Sous-total	564	217	4 113	384
Net des gains et pertes	347		3 729	

Note 22. – Autres produits et charges d'exploitation bancaire.

(En milliers Euros)	2017		2016	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits divers d'exploitation bancaire			71	
Charges diverses d'exploitation bancaire		53		56
Produits accessoires et charges refacturées				
Total	0	53	71	56

Note 23. – Charges générales d'exploitation.

(En milliers Euros)	2017	2016
Salaires et traitements	3 788	3 979
Charges de retraite	378	388
Participation et intéressement des salariés	172	138
Autres charges sociales	1 656	1 715
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	180	209
Total frais de personnel	6 173	6 429
Impôts et taxes	318	375
Services extérieurs (1)	4 400	4 921
Total autres frais administratifs	4 718	5 296
Total	10 892	11 726

(1) Dont honoraires des commissaires aux comptes au titre de leur mission de contrôle des comptes : 102

Note 24. – Coût du risque.

(En milliers Euros)	2017	2016
Dotations aux provisions sur engagements de hors-bilan		-92
Dotations aux provisions pour risque clientèle	-28	-1 337
Dotations aux provisions pour risques pays	-3 400	-4 900
Dotations aux provisions pour risques divers		-50
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des provisions	-362	-868
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des provisions		
Reprises de provisions sur créances douteuses en capital	791	1 976
Reprises de provisions pour risques pays		900
Reprises de provisions pour risques de hors-bilan et divers	576	
Récupération sur créances douteuses amorties		249
Total	-2 423	-4 124

Note 25. – Résultat exceptionnel.

CHARGES : 36 MILLIERS D'EUROS Perte consécutive à la fraude dont a été victime un client.

PRODUITS : 8 MILLIERS D'EUROS Remboursement suite à la liquidation de la Banque Finindus

Note 26. – Impôt sur les bénéfices.

(En milliers Euros)	2017	2016
Résultat fiscal imposé au taux courant	8 873	8 690
Résultat fiscal imposé à taux réduit		
Contribution sur les revenus distribués	-315	120

Note 27. – Variations des impôts différés ou latents.

(En milliers Euros)	2017	2016
Charges non déductibles temporairement :		
C3S	13	16
Jetons de présence	138	150
Participation des salariés, bonus et charges afférentes	820	173
Produits imposés non encore comptabilisés		
Total	971	339
Éléments à imputer		
Déficits reportables fiscalement		

Note 28. – Effectifs et autres informations.

(En milliers Euros)	2017	2016
Techniciens de la Banque	20	21
Cadres de la Banque	26	32
Cadres "hors classification"	7	6
Total	53	59

Note 29. – Opérations avec les entreprises liées cotées.

(En milliers Euros)	2017				Total	2016
	Entreprises liées		Participations			
	Total	Dont subordonné	Total	Dont subordonné		
Actif :						
Créances sur les établissements de crédit	31				31	540
Créances sur les autres entreprises liées						
Total actif	31				31	540
Passif :						
Dettes envers les établissements de crédit	39 545				39 545	70 826
Dettes envers les autres entreprises liées						
Total passif	39 545				39 545	70 826
Hors-bilan :						
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit						
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	14 922				14 922	17 802
Total des engagements donnés	14 922				14 922	17 802

Note 30. – Répartition des emplois et des ressources selon la durée restant à courir.

(En milliers Euros)	< 3 mois	> 3 mois < 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs :					
Créances sur les établissements de crédit	5 000				5 000
Créances sur la clientèle	53 883	40 903	127 641	116 098	338 525
Total 2017	58 883	40 903	127 641	116 098	343 525
Total 2016	99 639	43 714	197 802	114 574	455 729

Passifs :					
Dettes sur établissements de crédit	40 489				40 489
Comptes créditeurs de la clientèle	245 092	126 714	246		372 052
Total 2017	285 581	126 714	246		412 541
Total 2016	284 122	161 200	14 352	922	460 597
Hors-bilan					
Engagements de financement en faveur de la clientèle	29 471	3 352	1 471	66	34 360
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit					
Total 2017	29 471	3 352	1 471	66	34 360
Total 2016	42 565	7 429	1 471		51 464

Note 31. – Rémunérations.

(En milliers Euros)	2017	2016
Organes d'administration	150	150
Organes de Direction	256	256

Note 32. – Crédit d'impôt compétitivité emploi.

Le CICE a été utilisé pour maintenir un volant conséquent de rémunérations variables et de formations au bénéfice de l'ensemble du personnel.

B. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
(Exercice clos le 31 décembre 2017)

À l'Assemblée Générale de la société Bank Audi France,

Opinion. — En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bank Audi France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion :

— *Référentiel d'audit* : Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

— *Indépendance* : Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit. — En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

— Risque de crédit :

a) Risque identifié : Une part importante du bilan de la société est constituée de créances envers la clientèle. Bank Audi France comptabilise, au titre du risque de crédit de son portefeuille clients, des dépréciations individuelles pour créances douteuses.

Au 31 décembre 2017, les créances envers la clientèle s'élèvent en valeurs nettes à 447,1 millions d'euros au regard d'un total bilan de 713,4 millions d'euros. Les créances douteuses représentent 12,7 millions d'euros au 31 décembre 2017 dépréciées à hauteur de 8,3 millions d'euros. Ces dépréciations sont enregistrées en fonction du risque de non-recouvrement des sommes en capital dues par les clients. Le nombre de dossiers dépréciés est relativement stable et se limite à quelques dossiers faisant l'objet d'un suivi spécifique de la banque.

Une part significative des créances provient de clients résidant dans des zones géographiques hors OCDE, et plus particulièrement au Liban, où la situation géopolitique engendre un risque dans la détermination des dépréciations qui résultent notamment de l'appréciation des valeurs données en garanties.

Nous considérons que la détermination des dépréciations, qui reposent notamment sur des hypothèses de valorisation de garanties, ainsi que la détermination de la provision pour risques pays (Liban) est un point clé de l'audit compte tenu de son caractère significatif, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations.

b) Notre réponse : Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en œuvre par la banque pour identifier les créances à déprécier et pour évaluer le montant des dépréciations à constituer. Nous avons testé par échantillonnage ce dispositif et avons analysé les estimations retenues pour les dépréciations en examinant les éléments sous-tendant les principales hypothèses retenues pour apprécier les flux de recouvrement attendus notamment au regard de la valorisation des collatéraux et des garanties constituées.

Par ailleurs, concernant la provision constituée au titre du risque pays, nous avons examiné les encours éligibles à la provision et les principales hypothèses retenues pour la constitution de la provision.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

— Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels : Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

— Rapport sur le gouvernement d'entreprise : Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires :

— Désignation des commissaires aux comptes : Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bank Audi France par votre assemblée générale du 31 mars 2005 pour le cabinet DENJEAN & ASSOCIES et du 28 novembre 2000 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2017, le cabinet DENJEAN & ASSOCIES était dans la treizième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la dix-huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels. — Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels :

— Objectif et démarche d'audit : Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

— Rapport au comité d'audit et des risques : Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2018.

Les commissaires aux comptes :

Denjean & Associés :
Clarence VERGOTE ;

Ernst & Young Audit :
Hassan BAAJ.

C. — Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées.
(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Assemblée générale de la société Bank Audi France,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale. — Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale. — Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Paris et à Paris-La Défense, le 1^{er} mars 2018.

Les commissaires aux comptes :

Denjean & Associés :
Clarence VERGOTE ;

Ernst & Young Audit :
Hassan BAAJ.

D. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise peuvent être obtenus à l'adresse suivante : Bank Audi France, Service juridique - 73 avenue des Champs Élysées – 75008 Paris .

1801060